



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
VENDREDI 29 MAI 2020

N° 36 / 2020

En exercice : 30

Présents : 13	Pour : 13
Absents : 17	Contre : 0
Procurations : 0	Abstention : 0
Votants : 13	

Étaient présents :

Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Mohamadi-Colo SOILIHI-MADI, Attoumani Black ABDULLAH, Anrifina ASSANI, Chamsia DJIHADI SOILIHI, Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Fonte IBRAHIM, Zalihata ABOUDOU, Thomas INOUSSA, Soidridine MADI, El Farsi SAID, Salami ASSANI, Hidahya MAHAFIDHOU,

**Objet :**  
**Vote du Budget Primitif 2020**  
**Budget annexe**  
**ZONES D'ACTIVITES**

Étaient absents :

Mouhamadilmounir ABDALLAH, Chadhouli ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Nourou ANDJIBOU, Elline HEDJA, Angatahi MELA, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI, Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM, Mariama MHIDINI, Abdoullatuf MADI, Hanima IBRAHIMA, Mariame BACO OUSSENI, Saandia BOINA, Chaharani BAMANA, Soilihi AHMED, Zouhouria FOUNDI CHEBANI,

Procurations : Néant

NOTA :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège ainsi que sur le site [www.ccsud.yt](http://www.ccsud.yt) de la Communauté de Communes le 13/07/2020

*L'an deux mille vingt, le 29 du mois de mai, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 23 mai 2020, conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El Farsi SAIDA été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, le quorum est atteint lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.*



**Le Président,**  
**Ismaila MDEREMANE SAHEVA**

**Vu** la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;  
**Vu** l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5214-16 relatif aux compétences des EPCI ;  
**Vu** l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant pour les EPCI, le recours aux fonds de concours d'investissement aux profits des communes membres ;  
**Vu** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-SG-337 du 27 mai 2019 portant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud ;  
**Vu** la délibération n°94/2019 du Dimanche 22 Décembre 2019 portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire ayant donné lieu au Rapport d'Orientation Budgétaire ;

Le Président présente le projet de budget primitif 2020 du Budget Annexe Zones d'activités. Il informe que celui-ci tient compte uniquement des restes à réaliser 2019.

A cet effet, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet de budget primitif 2020 présenté de la Communauté de Communes du Sud et aboutissant à aux équilibres suivants :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	0.00 €	0,00 €
Section d'investissement	238 415.00 €	238 415.00 €

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 : D'approuver** le budget primitif 2020 du budget annexe « Zones d'activités » tel que présenté ci-dessus ;

**Article 2 : De voter** la section d'investissement du budget primitif 2020 du budget annexe « Zones d'activités » par opération ;

**Article 3 : D'autoriser** le Président à signer tous documents, actes et/ou conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.*

**Fait à Bandré, le 11 juillet 2020**

Le Président



**Ismaila MDEREMANE SAHEVA**

Midain SAID SOILIH [midain.said-soilihi@ccsud.yt](mailto:midain.said-soilihi@ccsud.yt)**CCSUD:Délibération N°36/2020\_Vote du Budget Primitif 2020- Budget annexe ZAC**

1 message

**CCSUD | ACTES ADMINISTRATIFS | TRANSMISSION DRCL** <actes@ccsud.yt>

15 juillet 2020 à 09:16

À : Controle de legalite &lt;controle-de-legalite@mayotte.pref.gouv.fr&gt;

Cc : Chanoor CASSAM &lt;dgs@ccsud.yt&gt;

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver sous-pièce jointe la Délibération N°36/2020

- Objet : Vote du Budget Primitif 2020- Budget annexe ZAC

- Date de transmission à la DRCL : 15/07/2020

- Collectivité émettrice : Communauté de communes du Sud

- Personne en charge du suivi de l'acte : Chanoor CASSAM, adresse électronique : [dgs@ccsud.yt](mailto:dgs@ccsud.yt), téléphone : 0639 27 07 62

Bien cordialement.

**Communauté de Communes du Sud***43 rue Mkoumafejou**Ancienne Mairie - 97660 Bandré**Tel : 02.69.62.27.44**Courriel : [contact@ccsud.yt](mailto:contact@ccsud.yt) - Site : [www.ccsud.yt](http://www.ccsud.yt)***DELIB N°36.pdf**

610K



Midaïn SAID SOILIH I <midain.said-soilihi@ccsud.yt>

---

**Accusé de réception (was: [INTERNET] CCSUD:Délibération N°36/2020\_Vote du Budget Primitif 2020- Budget annexe ZAC)**

1 message

---

**Controle de legalite** <controle-de-legalite@mayotte.pref.gouv.fr>

15 juillet 2020 à 09:20

À : CCSUD | ACTES ADMINISTRATIFS | TRANSMISSION DRCL <actes@ccsud.yt>

Bonjour

Nous accusons reception de votre message.  
Prefecture de Mayotte  
BP. 676 Kaweni - 97600 Mamoudzou

Bien cordialement.